

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 9 de l'ESHM – Limites opérationnelles du transport par hélicoptère

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le
commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que l'organisme de réglementation fixe les exigences opérationnelles en plus de celles de Transports Canada, plus particulièrement celles relatives aux éléments, comme les états opérationnels de la mer et la visibilité, comme objectifs auxquels les exploitants pétroliers répondent. Les approches visant à atteindre certains objectifs doivent être largement discutées par l'organisme de réglementation, les exploitants pétroliers, les exploitants d'hélicoptères, les représentants des travailleurs, d'autres intervenants et les experts embauchés par toute partie.

Nous demandons aux exploitants de s'assurer que les ressources et le personnel appropriés de vos opérations, de votre personnel et de votre exploitant d'hélicoptère sont mis à la disposition de l'équipe de l'aviation de l'ESHM pour qu'elle entreprenne ses travaux à cet égard. Transports Canada est également représenté au sein de l'équipe de l'aviation de l'ESHM aux fins de la présente recommandation.

Nous demandons à l'équipe de l'aviation de l'ESHM d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail d'ici le 31 janvier 2011. Nous lui demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant